Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260416-7_2026_4_16_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 3 avril 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric , LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUXEL Anne-Marie, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : DONNE Jean-Michel ayant donné pouvoir à DESORT Fabrice, KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, ROUILLE Daniel ayant donné pouvoir à LACHEVER Aedin, SAGORY Kevin ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à HAMET-DEBEGUE Céline.

Etait excusé (0) :

N° délibération

Etait absent (0) :

Madame Martine Bedel est désignée secrétaire de séance.

7-2026 4 16

Objet : Effacement de réseaux Langourla : Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) – Révision n°2

OBJET : Effacement de réseaux Langourla : Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) – Révision n°2

Vu la délibération en date du 10 avril 2025 relative à la révision d'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement dans le cadre de l'effacement de réseaux sur Langourla d'un montant de 330 000 €.
Considérant que cette opération initialement prévue sur la période 2023-2025 ne se déroulera pas en 2026.
Vu l'exposé des motifs énoncés ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,
Considérant que le vote en AP/CP est judicieux,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
DÉCIDE de réviser l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements pour l'effacement de réseaux sur Langourla comme suit :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	5
Pour	35
Contre	
Abstention	

	2023-2025	2027
Crédits de paiement	0,00 €	330 000,00 €
Total	330 000,00 €	

PRÉCISE que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

Pour extrait conforme
Le Mené, le 20 avril 2026

Gérard DABOUDET
Maire

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

Martine BEDEL
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260416-7_2026_4_16_16-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 22/04/26

- et de sa publication le 20/04/26

